



# **LE 5 DÉCEMBRE : TOUS DANS L'ACTION!**

## **POURQUOI FO DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET**

Pourquoi changer un système de retraite qui garantit déjà un droit universel à l'ensemble des salariés, fondé sur la répartition ?

### **SACHANT QUE :**

- Les prestations actuelles sont aujourd'hui stabilisées : 13,8 % du PIB à horizon 2030, puis tendance à la baisse ensuite !
- La dette de 46 milliards d'euros sera résorbée d'ici 2024.
- Le régime des IEG est chaque année à l'équilibre et ne pèse absolument pas sur la solidarité nationale. En 10 ans, près de 1,5 milliard d'euros ont été versés aux autres régimes au titre des mécanismes de compensation entre régimes.
- L'espérance de vie en bonne santé est de 63-64 ans en France (73 ans en Suède).

Il s'agit bien de réaliser des économies en baissant le poste retraite dans le PIB, et d'un défaut de promesse pour les salariés des IEG !

### **POUR FO :**

- Seul le dispositif à « prestations définies » permet d'afficher et de garantir un taux de remplacement du revenu du travail décent et juste. Au contraire, la réforme tend vers un dispositif à cotisations définies.
- Les pensions ne sont pas à considérer comme une dépense car elles sont réinjectées dans l'économie, créatrice d'activité et d'emploi.
- Il est profondément injuste d'ajuster le système de retraite sur les défaillances des politiques économiques. Près de 140 milliards d'euros/an d'aides publiques sont consacrés aux entreprises (crédit d'impôt, allègements de cotisations) sans que leur efficacité soit démontrée.

### **SOLUTIONS :**

- Favoriser une sécurisation globale des parcours professionnels pour permettre une amélioration des droits des travailleurs tout en assurant une viabilité financière du régime.
- Avancer l'âge de départ à la retraite à taux plein.
- Augmenter le taux du revenu de remplacement, etc.
- Résorber le chômage, la précarité, les inégalités de salaires hommes/femmes.
- Augmenter les salaires.
- Évaluer, la soumission à conditions en matière d'emploi, le contrôle systématique et des sanctions en cas de non-respect des engagements pour toute aide publique versée aux entreprises.

### **FO REVENDIQUE :**

- Un départ anticipé avec bonification pour service actif et la reconnaissance des métiers insalubres et dangereux.
- Un vrai dispositif carrière longue.
- Le retour à l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et la suppression de la décote.
- Le maintien à la référence du salaire détenu pendant les 6 derniers mois de notre activité IEG.
- En ce qui concerne les polypensionnés : le retour à la prise en compte des 10 meilleures années de revenus pour la détermination du salaire annuel moyen au lieu des 25 années actuelles et sûrement pas vers l'intégralité de la carrière comme porté par le projet de réforme !

**Notre système n'est pas défaillant et mérite d'être encore amélioré.**

**AGIR, NE PAS SUBIR !**

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)